

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE SAINTE LUCE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA
SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2015.**

L'an deux mille quinze et le vingt sept mai à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans Salle de délibérations sous la présidence de M. Nicaise MONROSE, Maire, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DU SUD.
- 2 - AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG EST ET OUEST (Tranche 2) - PLAN DE FINANCEMENT.
- 3 - OCTROI DE SUBVENTIONS.
- 4 - REHABILITATION MAISON DE JEUNES DE TROIS-RIVIERES - PLAN DE FINANCEMENT.
- 5 - PREVENTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATION (PROTECTION DU BOURG CONTRE LES CRUES) PLAN DE FINANCEMENT.
- 6 - APPROBATION MARCHE NETTOIEMENT DES VOIES ET PLAGES PUBLIQUES ENTRETIEN ET FAUCHAGE DES BORDS DES VOIES COMMUNALES.
- 7 - DECISION MODIFICATIVE N° 1.
- 8 - DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - REVISION DU PLU.

PRESENTS

M. Nicaise MONROSE (Maire), Mme Gladys JACQUENS (1ere Adjointe), M. Maurice CHOUX (2ème adjoint), Mme Raymonde PANCALDI ÉP. JEAN FRANCOIS (3ème adjointe), Mme Jocelyne AGLAE (5ème adjointe), M. Joseph SALOMON (6ème adjoint), M. Willy LOUIS-SIDNEY (8ème adjoint), Mme Berthe IRRILO ÉP. VIELET (9ème adjointe), M. Joël HENRY, Mme Jocelyne EDOUARD ép. JEAN-GILLES, M. Jean-Luc CLAIRE, M. Patrice LARGEN, M. Franck EGIDIUS, M. Joël LAMBERT, Mme Sylvie HERRERA ARROYO, M. Alain BEAUNOL, Mme Sandrine RIVIERE, Mme Léa BELLAY ép. RAVION, M. Hugh LARCHER, Mme Sabrina NOTOLAN, Mme Géraldine BELLAY, Mme Cécile THEODOSE, M. Patrice JOSEPH-REINETTE, M. François SCARON, M. Michel-Ange AMBROISE, Mme Marilyn MONROSE Ep. BELHUMEUR, M. Jean-Philippe NILOR, Mme Fabienne DESMARES.

PROCURATIONS

M. Raymond RODRIDE (4ème adjoint) donne pouvoir à M. Nicaise MONROSE, Mme Jacqueline CEMERY donne pouvoir à M. Michel-Ange AMBROISE, M. Rony SAINT-CYR donne pouvoir à Mme Fabienne DESMARES, Mme Marie-Noëlle TAREAU donne pouvoir à Mme Marilyn MONROSE Ep. BELHUMEUR

ABSENTE EXCUSEE

Mme Valérie CLAIRICIA (7ème adjointe).

Après l'appel nominal des conseillers, M. Nicaise MONROSE, Maire propose comme secrétaire de séance Mme Berthe VIELET. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres.

1 - MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES DU SUD

Dans le cadre de sa politique de développement et de mutualisation des services publics offerts à sa population, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique a initié son projet de mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de son territoire.

Aujourd'hui, celui-ci entre dans sa phase de concrétisation technique puisque l'ensemble des éléments permettant d'en officialiser l'existence a été validé lors du Conseil Communautaire du lundi 16 mars 2015.

La poursuite de l'action engagée relève désormais des communes à qui il appartient de faire approuver par leur Conseil Municipal les documents suivants, qui permettront le fonctionnement harmonisé en réseau des bibliothèques et médiathèques du Sud :

1. La charte intercommunale de lecture publique et ses annexes.

Ce document de cohésion interne, dont le projet est joint en annexe, se veut être un texte de référence permettant de s'accorder à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au cœur du réseau.

Il comprend les éléments suivants :

- La constitution d'un catalogue collectif,
- L'harmonisation des services aux publics,
- Les acteurs et les partenaires du réseau de lecture publique.

2. La grille tarifaire d'adhésion au réseau ci-après :

| Grille tarifaire du réseau intercommunal de lecture publique de la communauté de l'espace sud | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| CATEGORIES | RESIDENT | NON RESIDENT |
| O à 14 ans | 5 € | 10 € |
| 15 ans et plus | 15 € | 20 € |
| ASSOCIATION/ GROUPE/ ECOLES | 30 € | 40 € |
| <u>Autres prestations</u> | | |
| Renouvellement carte perdue | 3 € | |
| Pénalités de retard | 1 €/ jour (plafonné à 20 €) | |

Eu égard à l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il vous propose d'approuver :

La Charte intercommunale de lecture publique et ses annexes

La grille tarifaire d'adhésion au réseau et de modifier les tarifs prévus par la régie communale de recettes en conséquence

Aucune observation n'ayant été formulée, ce point de l'ordre du jour a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG EST ET OUEST (Tranche 2) - PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Sénateur Serge LARCHER propose de faire bénéficier la commune d'une subvention exceptionnelle de l'Etat dans le cadre de sa réserve parlementaire, pour la réalisation d'une opération d'investissement.

Aussi, il vous est demandé de donner mandat à Mr le maire :

- 1) pour solliciter l'aide exceptionnelle de l'Etat au titre de la tranche 2 (entrée Ouest) du projet d'aménagement des entrées de bourg dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| COMMUNE | 149 600 € |
| RESTE A FINANCER | 100 000 € |
| <u>TOTAL (HT)</u> | <u>249 600 €</u> |

- 2) pour signer tout document permettant de mener à bien cette opération

Après discussions, ce point de l'ordre du jour a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 - OCTROI DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la participation de la section féminine de volley ball de l'Espoir, championne de Martinique, au championnat Antilles Guyanne des 7 au 09 mai dernier, nous sommes sollicités en vue de lui accorder une aide.

Aussi, il vous est proposé de lui octroyer une subvention de 1 000 €.

De même, il vous est demandé, dans le cadre des manifestations du mois de mai, d'octroyer les subventions suivantes :

- 400 € à l'association Tchè Kréyol (prestation de danse)
- 800 € à l'association Vénézwel (prestation d'animation musicale)

Aucune observation n'ayant été formulée, ce point de l'ordre du jour a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 - REHABILITATION MAISON DE JEUNES DE TROIS-RIVIERES - PLAN DE FINANCEMENT

Depuis le séisme de septembre 2007 la Maison des jeunes de Trois-Rivières ne répond plus aux normes de sécurité.

Aussi, il est demandé aux élus d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation. De cette structure comme suit :

| | |
|---------------------|--------------|
| REGION | 409 656 € |
| -Contrat de progrès | 140 000 € |
| -ACRC 2014 | 209 656 € |
| -Plan de relance | 60 000 € |
| COMMUNE | 110 344 € |
| TOTAL | 520 000 € HT |

Après discussions, ce point de l'ordre du jour a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 - PREVENTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATION (PROTECTION DU BOURG CONTRE LES CRUES) PLAN DE FINANCEMENT

Dans la cadre de la politique communale de prévention des risques, il vous est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet de protection du bourg contre les crues.

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| REGION | 300 000 € |
| -Contrat de progrès | 90 344 € |
| -ACRC 2014 | 209 656 € |
| COMMUNE | 100 000 € |
| <u>TOTAL (HT)</u> | <u>400 000 €</u> |

Après discussions, ce point de l'ordre du jour a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 -APPROBATION MARCHE NETTOIEMENT DES VOIES ET PLAGES PUBLIQUES ENTRETIEN ET FAUCHAGE DES BORDS DES VOIES COMMUNALES

Dans le cadre du renouvellement du marché d'entretien et de fauchage des bords des voies communales, nous avons lancé une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert prévue aux articles 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché a été décomposé en 2 lots qui sont traités par marchés séparés comme suit :

- Lot 1 : Nettoyement des voies et plages publiques
- Lot 2 : Entretien et fauchage des bords des voies communales

5 plis ont été reçus en mairie dans les conditions prévus par le règlement de la consultation :

1. CLEAN GARDEN
2. LES BOUGAINVILLEES
3. APRTM Association de Préfiguration de Régie de Territoire du Marin)
4. SEEN NET
5. FISER PAYSAGE

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 19 mai dernier, a pris les décisions suivantes :

CANDIDATURES

Toutes les candidatures ont été agréées à l'exception de celle de APRTM, éliminée, pour capacité financière jugée insuffisante au regard des prestations demandées (chiffre d'affaires annuel inférieur au coût estimatif des prestations à réaliser).

OFFRES

Conformément au règlement de la consultation, les offres ont été jugées selon les critères suivants avec leur pondération et au regard de l'estimation du montant de chaque lot :

- **Valeur technique de l'offre** (jugée selon les moyens matériels et humains mis en œuvre, le mode opératoire utilisé, les procédures de contrôle du service, les lieux d'exploitation et de maintenance et les mesures d'hygiène et de sécurité envisagées) **pondérée à 60%**
- **Montant de l'offre pondérée à 40%**
- **Estimation administrative Lot 1 : : 352 800 € HT**
- **Estimation administrative lot 2 : 360 000 € HT**

| Candidat | Montant Offre lot 1 | Montant Offre Lot 2 |
|--------------------|---------------------|------------------------|
| CLEAN GARDEN | 328 500 € HT | 597 539,92 € HT |
| LES BOUGAINVILLEES | | 583 180 € HT |
| SEEN NET | 310 796 € HT | 378 113 € HT |
| FISER PAYSAGE | 354 504, 41 € HT | 455 806,01 € HT |

Aussi, après examen des critères pour chacun des dossiers, la commission a aboutit aux décisions suivantes :

LOT 1

CLASSEMENT DES OFFRES

| CANDIDATS | Classement |
|----------------------|-------------------|
| SEEN NET | 1 |
| CLEAN GARDEN | 2 |
| FISER PAYSAGE | 3 |

LOT 2

| CANDIDATS | ECART / ESTIMATION |
|---------------------------|---------------------------|
| CLEAN GARDEN | +66 % |
| LES BOUGAINVILLEES | + 62 % |
| SEEN NET | +5 % |
| FISER PAYSAGE | +26,6 % |

Au regard des offres proposées, en majorité, largement supérieures à l'estimation administrative, la commission d'appel d'offres a déclaré ce lot infructueux et a décidé de recourir à la procédure de négociation avec les candidats.

Eu égard, à l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, il vous est demandé d'approuver, pour le lot 1, le classement des offres de la commission d'appel d'offres.

Aucune observation n'ayant été formulée, ce point de l'ordre du jour a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire expose qu'après le vote du budget 2015, la commune a reçu notification de plusieurs subventions. Il propose au Conseil de les inscrire par autorisation spéciale de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

| COMPTE | DESIGNATION | MONTANT |
|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| CHAPITRE 011 | | |
| 6227-020 | Frais d'actes et de contentieux | 10 000. 00 € |
| 6238-020 | Frais de publicité | 15 000. 00 € |
| 6288-020 | Autres services extérieurs | <u>20 000. 00 €</u> |
| | s/total | 45 000. 00 € |
| CHAPITRE 65 | | |
| 6556-020 | Service incendie | <u>5 400. 00 €</u> |
| | s/total | 5 400. 00 € |
| TOTAL | | 50 400. 00 € |

RECETTES

| COMPTE | DESIGNATION | MONTANT |
|--------------|------------------------------------|---------------------|
| 7411-01 | Dotation globale de fonctionnement | 50 400. 00 € |
| TOTAL | | 50 400. 00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

| COMPTE | DESIGNATION | MONTANT |
|--------------|--|------------------------|
| 2135-269-020 | Installation de bâtiments | 10 000. 00 € |
| 2313-424-020 | Réhabilitation Maison3-Rivières | 409 656. 00 € |
| 2315-441-822 | Elargissement Entrée bourg (1 ^{ère} tranche) | 142 190. 00 € |
| 2318-372-33 | Aménagement Médiathèque | 848 938. 00 € |
| 2318-450-020 | Protection bourg contre risque inondation | 300 000. 00 € |
| TOTAL | | 1 710 784, 00 € |

RECETTES

| COMPTE | DESIGNATION | MONTANT |
|--------------|--------------------|------------------------|
| 1382/01 | Subventions Région | 861 846. 00 € |
| 1387/01 | Subvention FEDER | 848 938. 00 € |
| TOTAL | | 1 710 784, 00 € |

Après discussions, ce point de l'ordre du jour a été voté à 24 voix pour et 8 abstentions

8 - DEBAT SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - REVISION DU PLU

Après présentation conjointe du PADD par M. Louis-Sidney, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'ADUAM, l'assistant technique de la commune sur cette opération, les membres du conseil municipal ont librement débattu du PADD.

Plus aucune question n'ayant été débattue, Monsieur le Maire leva la séance à 20h45.